

LETTRE D'ENGAGEMENT

Onzième édition du Modèle des Nations Unies de H. Congrès de l'Union,
CONGRESMUN 2018

Afin d'être en conformité aux dispositions du protocole de Congressmun XI, ceux qui souscrivent s'engagent à:

- I. Respecter les biens de l'établissement;
- II. Suivre les indications sur les questions de sécurité émises par les autorités du Congrès et le Comité Organisateur;
- III. Avoir un comportement conforme à la solennité de l'établissement;
- IV. S'adresser respectueusement à toute personne au sein de l'établissement;
- V. Respecter le code vestimentaire établi dans le protocole, la prise en compte de la formalité reste essentielle.;
- VI. Porter en tout moment le badge d'identification qui permettra au participant de rentrer, de rester et de laisser l'établissement;
- VII. Participer à toutes les séances de travail, ainsi qu'à préparer correctement le niveau académique et protocolaire.

Notes IMPORTANTES :

1. Le transport et la consommation d'alcool, de drogues et / ou de stupéfiants et / ou de substances psychoactives qui altèrent l'état de conscience et / ou agissent contre votre santé ou celui de vos compagnons restent strictement interdits. De même, il aussi strictement interdit de transporter et d'utiliser d'armes à feu, des explosifs et / ou des dispositifs représentant une menace pour vous et / ou d'autres personnes.
2. Les codes vestimentaires doivent être conformes aux caractéristiques suivantes:
 - a. Les vêtements de l'homme doivent respecter les normes suivantes:
 - a) Ils doivent habiller un costume ou un pantalon avec un pull et / ou une veste, une chemise, une cravate et des chaussures formelles.
 - b) L'utilisation de: denim ou pantalons baggy (type de cargaison), de motifs infantiles et les chaussures de course sont strictement interdites.
 - b. Les vêtements pour femmes doivent respecter les normes suivantes:
 - a) Elles doivent porter un costume ou une blouse formelle, un pantalon ou une jupe, un pull ou un manteau et des chaussures formelles;
 - b) L'utilisation de la robe sera autorisée, pourvu qu'elle soit formelle. L'utilisation d'une veste formelle sera tolérée. Les jupes et les robes ne devons pas être inférieures à 4 pouces au-dessus des genoux et doivent être accompagnées de bas simples.

- c) L'utilisation de robes sans bretelles ou de blouses ou de débardeurs n'est pas autorisée.
- d) L'utilisation de chemisiers ou de robes à décolleté, mini jupe, short ou chaussures de courses, est strictement interdite.
3. Pendant la demeure du participant au sein du Palais législatif, il lui sera interdit d'accéder aux bâtiments ou aux zones restreintes; vous ne pourrez, pour aucune raison, vous promener dans le quartier général. De même, les cours, les espaces communs, les couloirs et les extérieurs devront être respectés de la même façon que les salles où les comités seront simulés.
4. Le participant doit toujours conserver une position diplomatique; même en dehors des séances, un langage inapproprié ou toute autre situation qui perturbe l'ordre provoquant des divergences avec les autorités de l'enceinte, ne sera pas acceptée.
5. Le participant doit avoir une participation du cent pour cent aux séances de travail; le Conseil procédera à une sanction contre toute absence injustifiée.
6. Toute faute à la réglementation interne du Congrès signifie l'expulsion définitive du Modèle et de l'établissement.

L'ordre et l'exécution des règles établies dans cette lettre d'engagement et dans le protocole de Congressmun XI seront maintenus, en cas de non-respect, une solution ou une sanction sera examinée par le Comité organisateur ou, le cas échéant, envoyé aux autorités correspondantes.

Toute situation imprévue sera résolue par le Secrétariat Générale en collaboration avec l'Unité d'affaires internationales et des relations parlementaires de la Chambre des députés.

J'ai lu et j'accepte de respecter les stipulations

Date: _____

Nom: _____

Signature

